15 juin 2021 -21:06

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2021

Adaptation au bien-être de certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval et de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal adaptant au bien-être certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants.

L'avant-projet de loi et le projet d'arrêté royal mettent tous deux en œuvre l'avis du Conseil central de l'économie et du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants.

L'avant-projet de loi prévoit pour les pensions qui prennent cours effectivement la première fois le 1er juillet 2021 et qui sont calculées sur la base des revenus professionnels (futures pensions proportionnelles) :

- une augmentation de 1,7 % du gain de pension obtenu au cours des années de carrière comprises pour la période 1984 et 2020
- une augmentation de 1,7 % du gain de pension obtenu pour les années de carrière forfaitaires avant 1984

Le projet d'arrêté royal prévoit en outre une augmentation de 1,7 % des pensions proportionnelles des travailleurs indépendants qui sont effectivement payées ou sont susceptibles d'être payées au 1er juillet 2021. Cette adaptation au bien-être est applicable à toutes les pensions, quelle que soit la date (antérieure au 1er juillet 2021) à laquelle elles ont pris cours. L'augmentation n'est toutefois pas destinée aux pensions calculées en fonction du montant de la pension minimum et pour les pensions inconditionnelles.

L'avant-projet et le projet sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal du 30 janvier 1997 relatif au régime de pension des travailleurs indépendants en application des articles 15 et 27 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et de l'article 3, § 1er, 4° de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, en ce qui concerne les adaptations au bien-être

Projet d'arrêté royal portant adaptation au bien-être de certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

© 2021 - news.belgium.be